

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2022/1462/180 du 15 juillet 2022 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la SA HILBERT l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable marque LIEBHERR.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.


Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre




Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal





CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
 en bonne et due forme à partir du - **7 SEP. 2022**

Steinfort, le - **7 SEP. 2022**


 Le bourgmestre




 Le secrétaire communal

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3472022/4827/80 du 18 juillet 2022 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire accorde à la SA HILBERT l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable marque LIEBHERR.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal.

pour le Collège des Bourgmestres et Échevins

Diane Stokwasser-Furz
 Secrétaire communal



Samy Wagner
 Bourgmestre